



## ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

La société Art Creation Web, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro SIRET 809 006 72900010, dont le siège social est situé au 8 rue de la paix 67600 Sélestat et ayant pour activité principale la création d'applications bureautiques est désignée ci-après sous la dénomination Art Creation Web, d'une part et d'autre part : « Le client » la personne physique ou morale qui a demandé un devis, ou commandé des travaux à Art Creation Web pour son compte ou le compte d'autrui.

## ARTICLE 2 - DÉFINITION DES SERVICES

Les services proposés par Art Creation Web sont des prestations informatiques.

## ARTICLE 3 - COMMANDES

Les ventes de prestations ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis et acceptation expresse et par écrit de la commande du client par Art Creation Web, matérialisée par un accusé de réception émanant de Art Creation Web. Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par le client, ou par les mentions suivantes ajoutées sur le devis :

- « Bon pour acceptation et exécution »
- Nom du donneur d'ordre écrit de manière lisible
- Date
- Signature
- Cachet ou tampon

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de Art Creation Web, que si elles sont notifiées par écrit, 15 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des travaux commandés, après signature par le client d'un nouveau bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

## ARTICLE 4 – TARIFS

Les prestations de services sont fournies au tarif en vigueur au jour de la prestation de la commande, selon le devis établi par Art Creation Web et accepté par le client, comme indiqué à l'article « commandes » ci-dessus.

Les tarifs s'entendent nets et hors taxe.



Un déplacement effectué par Art Creation Web pour se rendre chez le client est facturé 30 euros, dans un rayon de 60 kilomètres autour de Sélestat. Au-delà de 60 kilomètres, les frais de déplacement sont sur devis.

Une facture est établie par le prestataire et remise au client lors de chaque fourniture de services.

## ARTICLE 5 - DÉLAIS D'EXÉCUTION

Art Creation Web s'engage dans les conditions et limites des clauses générales à effectuer les travaux définis dans le délai prévu dans le devis ou le contrat. Toutefois, le délai ne courra qu'à compter de la remise par le client de la totalité des éléments d'information nécessaires à la réalisation du projet.

Art Creation Web ne peut être tenue responsable d'un retard ayant pour origine :

- un cas de force majeure,
- les informations devant être fournies par le client seraient remises en retard, seraient incomplètes, erronées ou non conformes.
- un retard de paiement du client.

## ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage dans le cadre de son devoir de collaboration, à communiquer à tout moment à Art Creation Web les informations nécessaires à la réalisation des travaux.

Le client garantit à Art Creation Web que tous les éléments fournis le sont dans le respect des droits des tiers. À défaut, il s'engage à intervenir dans toute procédure pour garantir Art Creation Web contre toute action revendicatrice de droits.

## ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DE ART CREATION WEB

Art Creation Web est soumis à une obligation de moyen qui la contraint à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de sa (ses) mission(s).

## ARTICLE 8 - MODALITÉS DE PAIEMENT

Le prix convenu fait l'objet d'une facturation et, sauf mention contraire sur le devis, d'un paiement en trois fois suivant l'échéancier suivant :

- 40 % d'acompte à la commande,
- 30 %, à la livraison des premiers travaux,
- 30 % avant la réception des travaux finaux.

Les sommes dues par le client sont payables à leur échéance, comptant, sans escompte.

### **Pénalités de retard**

En cas de paiement échelonné, le non-paiement d'une seule des échéances rend le solde exigible de plein droit.

Dans tous les cas de défaut de paiement, les frais de débours et honoraires engagés par Art Creation Web pour obtenir le paiement des travaux, sont à la charge du client, au titre de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile.

En cas de retard de paiement des sommes dues par le client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 10.05% du montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture, sont automatiquement et de plein droit acquises à Art Creation Web, sans formalité aucune, ni mise en demeure préalable, ni rappel. Un tel retard entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à Art Creation Web par le client, sans préjudice de toute autre action qu'Art Creation Web serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du client. Les pénalités courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 31e jour suivant la date de mise à disposition des travaux d'Art Creation Web. Elles ne sont pas soumises à TVA. De plus, une indemnité forfaitaire de 40 € est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, notamment en cas de recours à un cabinet chargé des relances et mises en demeure, une indemnisation complémentaire sur justification peut être demandée. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, Art Creation Web se réserve en outre le droit de :

- suspendre ou d'annuler l'exécution des travaux commandés par le client.
- diminuer ou annuler les éventuelles remises exceptionnelles accordées au client.

## ARTICLE 9 - MODIFICATION, RESILIATION, ANNULATION

Toute modification du descriptif des prestations devra, pour engager les parties, être prévue par avenant, établi par Art Creation Web et signé par les deux parties.

Chaque partie peut résilier le contrat en cas de manquement par l'autre partie de l'une de ses obligations, sous réserve que :

- cette résiliation soit notifiée par lettre recommandée et que la partie prétendument défaillante ait au préalable bénéficié d'un délai de 15 jours pour remplir ses obligations.
- Aucun travail n'ait déjà été livré.

L'acompte n'est pas remboursable en cas d'annulation de la part du client.

## ARTICLE 10 - FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne pourra être mise en cause en cas de survenue d'un cas de force majeure l'ayant empêché d'exécuter ses obligations résultant du contrat. Les parties conviennent que constituent des cas de force majeure les cas tels que définis par le Code Civil et la jurisprudence de la Cour de Cassation.

## ARTICLE 11 - CONFIDENTIALITÉ

Art Creation Web s'interdit de divulguer les informations qui lui sont communiquées par le client et stipulées expressément confidentielles. De son côté, le client s'interdit de divulguer toutes données, formules, programmes, méthodes ou renseignements dont elle a connaissance du fait de l'exécution du contrat conclu avec Art Creation Web.

## ARTICLE 12 – DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Art Creation Web reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les travaux réalisés (même à la demande du client) en vue de leur livraison au client. Le client s'interdit donc toute reproduction, commercialisation, diffusion, transmission à un tiers, ou exploitation desdits travaux sans l'autorisation expresse, écrite et préalable, d'Art Creation Web qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Art Creation Web est entièrement libre de réutiliser les travaux fournis à un client dans d'autres projets et ce, dans la limite des clauses de confidentialité.

## ARTICLE 13 - LIMITATION DES RESPONSABILITÉS

La responsabilité d'Art Creation Web concernant les services sera entièrement dérogée à compter de la réception des travaux finaux. Si le contrat ne pouvait être réalisé en tout ou en partie, du fait de causes indépendantes de la volonté d'Art Creation Web, ou de cas de force majeure, sa responsabilité ne pourrait être engagée. Dans tous les cas, la responsabilité éventuelle d'Art Creation Web ne pourra entraîner d'indemnités supérieures à la somme versée par le client pour les services prévus.

## ARTICLE 14 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

**TOUTES LES CONTESTATIONS SURVENUES À L'OCCASION DU PRÉSENT CONTRAT OU DE SES SUITES SERONT DE LA SEULE COMPÉTENCE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE STRASBOURG CHAMBRE COMMERCIALE. CETTE ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE VAUT ÉGALEMENT EN CAS DE PLURALITÉ DES DÉFENDEURS OU POUR TOUTES LES DEMANDES, MÊME INCIDENTES OU EN INTERVENTION FORCÉE OU APPEL EN GARANTIE.**

## ARTICLE 15 – ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes conditions sont expressément agréées et acceptées par le client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite compréhension, et renonce de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire, et notamment ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à Art Creation Web, même s'il en a eu connaissance. Nous encourageons le client à imprimer ou enregistrer un exemplaire des présentes conditions.